



PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Privas, le 13 avril 2015

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bilan des contrôles routiers réalisés à l'occasion du week-end du 10 au 12 avril 2015 : des excès de grande vitesse et 1 moto saisie

Dans le cadre du plan de contrôles routiers, les opérations menées par les gendarmes et policiers durant le week-end dernier ont permis de constater sur l'ensemble du département de l'Ardèche de nombreuses infractions liées à la vitesse.

- **5 infractions "de grande vitesse "** commises par des conducteurs de deux-roues. Les vitesses enregistrées étaient supérieures de 50 km/h par rapport à la vitesse autorisée (90 km/h), atteignant respectivement 141, 146, 148, 149 et **170 km/h.**

Les pilotes de ces motos ont fait l'objet d'une rétention immédiate du permis de conduire. Quant au contrevenant contrôlé à 170 km/h, il a vu sa motocyclette immédiatement saisie sur décision de justice.

- **6 autres excès de vitesse** ont également été relevés pour des dépassements compris entre 20 et 40 km/h.

Ces opérations de contrôle ont pour objet de réprimer les comportements dangereux et de protéger la vie de nos concitoyens. La lutte contre l'insécurité routière ne peut être gagnée qu'avec la mobilisation de chacun.

CONTACTS PRESSE :

Préfecture de l'Ardèche :

Cabinet - Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 04 75 66 50 16 ou 04 75 66 50 09

Courriel: pref-communication@ardeche.gouv.fr

